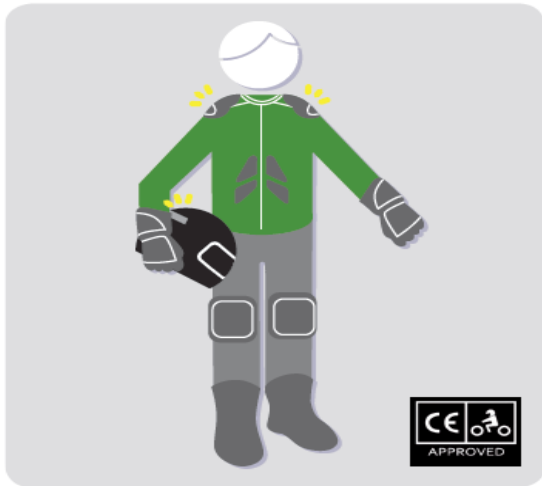


## Équipement pour la pratique de la Moto et/ou du Scooter

- Casque de norme E obligatoire pourvu de 4 bandes réfléchissantes visibles de chaque côté
- Gants coqués de norme CE obligatoire (mi-saison ou été pour débiter puis hiver ou sous-gants)
- Blouson de Moto avec coques pour coudes et épaules ainsi qu'une dorsale norme CE
- Chaussures montantes avec renforts et protections malléoles ou bottes de moto
- Pantalon solide résistant à l'abrasion (jean kevlar conseillé)
- Pantalon de pluie (efficace aussi pour couper du vent)
- Tour de cou (protection contre le vent, le froid, la pluie)



→ **Le casque intégral** est celui qui protège le mieux. Outre la boîte crânienne, il protège bien le visage et le menton. C'est bien évidemment le type de casque le plus recommandé. N'oubliez pas que le meilleur des casques perd toute son efficacité si vous n'attachez pas la jugulaire.

→ **Les blousons de moto** contiennent de nombreux éléments de protection : coques et dorsale certifiées CE, cuir épais, éléments de renforts en Kevlar ou en Cordura au niveau des coudes et des épaules... De plus, ils disposent d'éléments rétro-réfléchissants permettant d'être mieux vu.

→ **Des gants en cuir**, montants et disposant de zones renforcées (coques) confèrent un haut degré de protection contre les chocs.

→ **Les pantalons de moto**, souvent en cuir, sont épais et très résistants à l'abrasion. Comme les blousons de moto, ils disposent de renforts certifiés CE aux hanches, aux genoux et aux tibias.

→ **Les bottes**, montantes, protègent vos chevilles. Renforcées au niveau du tibia, c'est un atout supplémentaire pour éviter les fractures ou entorses.

→ **L'airbag**, est une veste équipée d'un coussin d'air qui s'enclenche en cas de chute. Il permet de protéger le thorax, la colonne vertébrale et l'abdomen.

